



Le 21 septembre 2026

PAR COURRIEL

Accès à l'information
1001, boul. Robert-Bourassa
6^e étage
Montréal (Québec) H3B 0B6
Responsable.Acces@hydroquebec.com

Objet : Demandes d'accès à l'information DAI-2026-0508 et DAI-2026-0516

Bonjour,

La présente est en réponse à vos demandes reçues les 2 et 3 septembre et visant à obtenir :

« *Devis technique d'HydroQuébec, Investigation du béton – critère de caractérisation et déclencheurs de réfection, A. Prézeau, 2000.* »

« [...] Pouvez-vous également me fournir : HYDRO-QUÉBEC 1990. Critères pour l'étude de la stabilité d'un évacuateur de crues (CÉSEC). Division génie civil, Service géologie et structures. »

(Transcriptions intégrales)

Après analyse, vous trouverez ci-joint les copies des documents visés par vos demandes. Seules les notes personnelles inscrites sur un document ont été retirées, suivant l'article 9 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*.

Nous précisons que de nouveaux critères complémentaires ont été introduits depuis la production du document *Critères de caractérisation et déclencheurs de réfection (2000)* et que le document *Critères pour l'étude de la stabilité d'un évacuateur de crues (1990)* est désuet.

La révision de cette décision peut être demandée auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative à ce sujet, de même que l'article de cette loi mentionné à la présente.

Veuillez accepter nos meilleures salutations.

Le responsable de l'accès aux documents,

Sébastien Dutil
Conseiller – Régie d'entreprise et Accès à l'information

p. j.